

**Conseil d'administration
Séance du 29 avril 2024**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 24/2024	QUESTIONS FINANCIERES Projet acquisition d'un local
------------------------------------	--

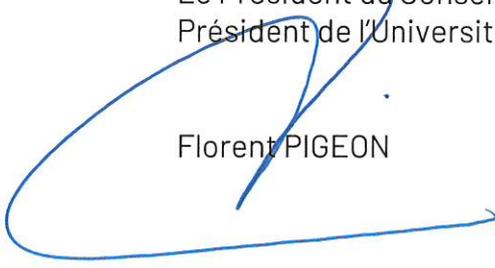
Vu les articles L712-1 à L712-6, L719-7 du code de l'éducation

Le Conseil d'Administration approuve le principe d'acquisition d'un local dédié aux associations.

Document annexé.

A Saint Etienne le 30 avril 2024
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,

Florent PIGEON



POUR : 26

CONTRE : 0

ABST : 0

Questions financières

Projection d'usage du local du 4 rue Tréfilerie

Le local du 4 rue Tréfilerie que l'UJM se propose d'acquérir pour la Faculté de Droit a vocation à avoir plusieurs usages à destination des étudiants de la Faculté :

- Accueillir la Clinique du Droit.
- Accueillir les associations étudiantes de la Faculté notamment celles engagées dans des concours (concours René Cassin, concours Charles Rousseau, concours Lysias) pour permettre aux étudiants de préparer dans de bonnes conditions la représentation de notre Université à ces manifestations.
- Accueillir, sous réservation, des étudiants de Masters pour leurs travaux de groupe

Le bien est constitué de 2 bureaux de 15m² chacun en enfilade et d'une grande pièce de 16 m².

Ainsi, cette répartition permet de proposer 2 espaces pour de petits groupes et un grand espace, qui pourra être modulable, pour des groupes plus conséquents.

Le prix aujourd'hui proposé est de 108 K euros. L'ensemble du coût sera supporté par la Faculté de Droit.